République Française
Département MORBIHAN
Commune de LA GREE SAINT LAURENT

Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 22/12/2025
Publié le
ID : 056-215600685-20251222-00352025-DE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 14 décembre 2023

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
11	8	10

Vote
Pour : 7 Contre : 3 Abstention : 0

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi quatorze décembre à dix-neuf heures, dans le respect des distanciations sociales dû au Covid 19 le Conseil Municipal de la Commune de LA GREE SAINT LAURENT s'est réuni dans la salle communale sous la présidence de Monsieur André JOSSE, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, ont été transmises par courrier aux conseillers municipaux le deux juillet deux mille vingt-deux la convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le deux juillet deux mille vingt-deux.

Présents : M. André JOSSE, M. Bruno LE MEN, Mme Martine GOUÉDO, Mme Monique RONDEAU, M. Frédérique MARAY, M. Ronan GARIN, Mme Fabienne MÉZANGES, M. René BOULÉ

Absents excusés : M. Marc PETON ayant donné un pouvoir à M. Bruno LE MEN et Mme Solange GLÉHELLO ayant donné un pouvoir à M. André JOSSE, M. Sébastien BÉCEL,

A été nommée secrétaire : M. Frédérique MARAY,

N°0035-2023 – Désignation d'un développeur éolien.

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil municipal que la mairie a été contactée par les sociétés NEOEN et Elicio France, en concurrence, au sujet de la réalisation d'un parc éolien sur la même zone sur le territoire de la commune.

Monsieur le Maire demande aux conseillers qui peuvent avoir un conflit d'intérêt de se retirer pour le débat et pour le vote concernant le dit projet, Mme Martine GOUÉDO quitte la séance.

Chacune des deux sociétés est venue en réunion municipale pour présenter son projet.

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil municipal de se positionner sur le principe du projet éolien sur la Commune et sur le choix de la société qui se verra attribuée l'aval du Conseil pour la poursuite des études sur la zone discutée.

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

-Emettent un avis favorable par 7 votes pour et 3 votes contre pour la poursuite des études sur le territoire de la commune et engage la société ÉLICIO à poursuivre les démarches nécessaires à la réalisation du Projet (observations de terrain, étude de règles d'urbanisme, rédaction de l'étude d'impact, analyse des possibilités de raccordement…) en vue de l'élaboration du dossier de demande d'autorisation environnementale et de son dépôt.

-Autorisent Monsieur le Maire à notifier à chacune des deux sociétés le choix du Conseil municipal de travailler avec la société ÉLICIO et son souhait de voir la société NÉONEN abandonner l'ensemble de ses démarches et de se retirer du projet.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures
Pour copie conforme :
En mairie, le 14 décembre 2023
Monsieur Le Maire
André JOSSE

MAIRIE DE LA GREE SAINT LAURENT R.F. 56 (Morbihan)